



# Bulletin Officiel

N° 5301

Mercredi 22 Février 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DU CME

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION

2

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

2

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE – LLOYD TUNISIEN -

3-4

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BANQUE DE L'HABITAT « 2017-1 »

5-10

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 »

11-15

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-2 »

16-20

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2016-2 »

21-23

#### COURBE DES TAUX

24

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

#### ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS»

#### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2016

- TUNISIE SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

<b>AVIS DU CMF</b>
--------------------

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM****FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION**

**Adresse** : Résidence Inès- Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », promu par la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- intermédiaire en bourse et STUSID BANK ayant les caractéristiques suivantes :

<b>Catégorie</b>	: FCP obligataire
<b>Type</b>	: OPCVM de capitalisation
<b>Montant initial</b>	: 300 000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n° 18-2017 du 16 février 2017
<b>Durée de vie</b>	: 25 ans
<b>Gestionnaire</b>	: TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION-TSI-
<b>Dépositaire</b>	: STUSID BANK
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION-TSI-
<b>Distributeurs</b>	: TSI et STUSID BANK

---

2017 - AC - 201

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM****FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**

**Adresse** : GREEN CENTER- BLOC C- 2<sup>ème</sup> étage-  
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**», promu par MAC SA- Intermédiaire en Bourse et l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB- ayant les caractéristiques suivantes :

<b>Catégorie</b>	: FCP mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de capitalisation
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacun
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n° 17-2017 du 16 février 2017
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans
<b>Gestionnaire</b>	: MAC SA
<b>Dépositaire</b>	: UNION INTERNATIONALE DE BANQUES-UIB-
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: MAC SA
<b>Distributeur</b>	: MAC SA

---

2017 - AC - 202

**AVIS DE SOCIETES**

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE  
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune

**Siège Social** : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-

**Registre de Commerce** : B1163651997

**Matricule Fiscal** : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs  
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **26 Décembre 2016** l'émission de titres participatifs à hauteur de **30 MD** sur une période de **sept (7)** ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2016 ou 2017.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26 Décembre 2016 que :

- la souscription des titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai de trente (30) jours commençant à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.
- les titres participatifs génèrent des intérêts selon les taux suivants :

**Taux fixe** : 5% annuel payable semestriellement

**Taux variable** : 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à **30 000 000 de dinars**, divisée en **300 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

**2. Période de souscription:**

La souscription à cette émission de titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai **de trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

**3. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (marge de solvabilité et couverture des engagements techniques).

- Suite -

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** Les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
  - **Taux fixe :** 5% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
  - **Taux variable :** 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissement domiciliaires:** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.
12. **Modalités et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
13. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
14. **Marché des titres :** Des titres de même catégorie ont été émis en 2015 à hauteur de 15MD pour une période de 7 ans, avec un Taux fixe annuel de 5% et un Taux variable de 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
15. **Garantie :** Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
16. **Tribunal compétent :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****BANQUE DE L'HABITAT**

Société Anonyme au capital de 170 000 000 Dinars  
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis  
Registre du Commerce : B 138811996

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
«Banque de l'Habitat 2017-1 »  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat réunie le **04 juin 2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les montants, les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **24/01/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à 100MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
<b>A</b>	<b>5 ans</b>	<b>7,40% et/ou TMM+1,95%</b>	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
<b>B</b>	<b>7 ans dont 2 années de grâce</b>	<b>7,50% et/ou TMM+2,1%</b>	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

Le conseil a délégué les pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour fixer les délais et les modalités de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque de l'Habitat a décidé l'émission d'un emprunt d'un **montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars** et ce, **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**, selon les conditions fixées ci-dessus.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat 2017-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **13/02/17** auprès des guichets de Tunisie Valeurs et de BH INVEST, intermédiaires en Bourse, et clôturés au plus tard le **28/02/17**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/02/17**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission:** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat 2017-1» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres net de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** Emprunt Subordonné « Banque de l'Habitat 2017-1»
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Banque de l'Habitat.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/02/17**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **28/02/17** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
<b>A</b>	<b>5 ans</b>	<b>7,40% et/ou TMM+1,95%</b>
<b>B</b>	<b>7 ans dont 2 années de grâce</b>	<b>7,50% et/ou TMM+2,1%</b>

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**-Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement-remboursement**: Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/02/2022** pour la catégorie A et le **28/02/2024** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 février de chaque année**.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/02/2018**.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/02/2018** pour la catégorie A et le **28/02/2020** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,198% pour la catégorie A et 6,348% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et 2,1% pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,738 années pour la catégorie A et 4,297 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- Suite -

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la Banque de l'Habitat, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal. Le remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'Emprunt Subordonné « Banque de l'Habitat 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Banque de l'Habitat.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférentes.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing** : Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être

- Suite -

émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

• **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ATL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 02/06/2016 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 18/08/2016, d'émettre un emprunt obligataire de 50MD et a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,35% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **29/03/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

- Suite -

### **But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

#### **Nature, forme et délivrance des titres :**

*Dénomination de l'emprunt :* « ATL 2017-1 »

*Nature des titres :* Titres de créance.

*Forme des titres :* Les obligations seront nominatives.

*Catégorie des titres :* Ordinaire.

*Législation sous laquelle les titres sont créés :* Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

*Modalité et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est de **2,734 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

- Suite -

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24/03/2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB Perspective : Négative

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- Suite -

**Marché des titres** : Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2017-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-0955**, du document de référence « ATL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-012** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, pour placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-2»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **31 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **29 septembre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-2 » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30 décembre 2016** et clôturées au plus tard le **03 mars 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 mars 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30 décembre 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 237 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03 mars 2017**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **03 mars 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% brut par an ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% brut par an.

- Suite -

### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

7,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Catégorie B d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **mars de l'année N-1** au mois de **février de l'année N**.

### **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

7,85% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03 mars 2022** pour les Catégories A et B et le **03 mars 2024** pour la Catégorie C.

### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Paiement :**

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **03 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **03 mars 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03 mars 2018** pour les catégories A et B et le **03 mars 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

#### **• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an pour le présent emprunt.

#### **• Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,250%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,600%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour les Catégories A et B ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie C.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » est comme suit :

- 3 années pour les Catégories A et B ;
- 5 années pour la Catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la Catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 24 mars 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » en date du **15 décembre 2016**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée

- Suite -

Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Au 30/09/2016, il existe neuf emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-2» visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le numéro **16-956**, du document de référence « Attijari Leasing 2016 » enregistré par le CMF en date du **16/12/2016** sous le **n°16-013** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, le 20 janvier 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2016-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **11 octobre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars sur 5 ans** et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2016-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/02/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1<sup>ère</sup> année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/02/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/02/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/12/2016** et clôturées au plus tard le **15/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) sera intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

2,10% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2016-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux : percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 Années**.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/12/2016** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**  
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2016-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée au guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir stable et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **17 octobre 2016**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2016-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2016-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 16-0951 en date du 30 novembre 2016, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n°16-009 en date du 30 novembre 2016 et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI » intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 22 FEVRIER 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,461%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,516%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,538%	1 007,813
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,683%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,728%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,772%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,817%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,837%	1 003,848
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,861%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,906%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,191%	1 004,404
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,265%	911,898
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,380%	1 002,205
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,805%	991,839
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,114%	980,109
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,228%		983,741
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,634%	973,829
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,723%	1 007,190
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,820%	945,365
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,072%	947,812
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,259%	934,978
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	7,354%		928,581
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,377%	925,403
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,562%		919,324
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,588%	913,539
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,654%		929,839

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	165,372	165,389		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	111,767	111,779		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	95,783	95,793		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,732	14,734		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	107,675	107,687		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,511	1,510		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,224	106,302		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,360	40,364		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,668	54,672		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	113,618	113,785		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	108,865	109,258		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	129,179	129,700		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	485,696	487,099		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	114,305	114,631		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	123,557	123,877		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	135,661	135,937		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,212	118,353		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	95,253	95,439		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,698	147,593		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,346	93,647		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,589	96,610		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	140,354	140,961		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	123,735	124,123		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	91,306	91,454		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	95,338	95,767		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,207	19,249		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	1 568,961	1 568,172		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 206,324	2 199,774		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En dissolution		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	109,959	108,838		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,422	144,603		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	152,507	149,410		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,615	15,450		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 266,260	5 255,079		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 152,450	5 116,776		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,473	2,493		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,168	2,179		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,223	1,216		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,076	1,074		
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,064	1,060		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,065	1,057		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	107,923	106,580		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,339	119,361		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
49 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,062	109,073
50 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,109	104,118
51 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,255	106,268
52 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,276	103,286
53 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	104,954	104,967
54 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	107,794	107,804
55 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	105,460	105,472
56 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	102,818	102,826
57 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,161	105,170
58 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,151	103,162
59 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,239	105,250
60 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,191	104,202
61 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	107,382	107,394
62 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	105,713	105,722
63 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,167	104,178
64 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,652	103,187	103,198
65 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	104,990	104,999
66 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	103,428	103,440
67 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	104,472	104,483
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,064	106,074
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	103,636	103,648
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	103,985	103,995
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	105,657	105,667
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,243	103,253

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,658	10,659
74	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	103,967	103,978
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	104,408	104,420
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	105,831	105,844
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,575	10,576
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	55,838	56,031
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de dissolution	En cours de dissolution
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de dissolution	En cours de dissolution
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	96,875	97,064
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,260	17,270
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	270,797	271,751	271,691
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,377	29,253
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 240,019	2 243,439
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,264	73,494
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,172	55,213
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	99,488	99,802
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	82,934	83,336
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,827	10,834
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,221	11,228
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,274	13,306
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	11,909	11,955
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,797	12,841
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,495	11,524
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	140,434	140,619
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,507	137,582
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,131	9,153
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,752	103,140
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	81,482	81,435
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	82,417	82,433
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	98,160	98,060
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	91,067	91,521
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	102,521	102,748
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,818	9,839
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En dissolution
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,936	99,823
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,201	139,583
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,914	104,552
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,263	103,185
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	196,230	193,269
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	179,361	177,735
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	156,625	155,799
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,818	20,317
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	146,770	144,435
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	124,939	124,387	122,934
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 959,828	8 836,546
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,343	8,136
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	87,311	88,193
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	978,094	964,197
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5280,006	5239,869
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5046,895	4996,759
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	111,505	112,009
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,206	9,096
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 349,234	10 265,056

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de dissolution anticipée

\*\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « ATELIER DU MEUBLE INTÉRIEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «**Atelier du Meuble Intérieurs**».

Dans le cadre du prospectus, la société « **Atelier Du Meuble Intérieurs** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un **(01)** nouveau siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions de la société **Atelier du Meuble Intérieurs** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions société **Atelier du Meuble Intérieurs** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins **une (1) fois** par an ;
- Mettre à jour ses statuts conformément à la réglementation en vigueur ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne et établir un manuel de procédures ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe.

Aussi, les actionnaires actuels de la **Société Atelier du Meuble Intérieurs** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article **19** nouveau de la loi **N°94-117** du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence **Hatem Ben Slimane, Mohamed Aziz Ben Slimane, Jouda Ben Slimane** et **Salima Ben Slimane** de la société **Atelier du Meuble Intérieurs**, détenant actuellement **59,69%** du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan du Groupe **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **Présentation de la société**

**Dénomination sociale** : Société Atelier du Meuble Intérieurs

**Siège social** : Zone Industrielle SIDI DAOUD, La Marsa – 2046 Tunis, Tunisie

**Forme juridique** : Société anonyme

**Législation particulière applicable** : La société est éligible aux avantages fiscaux prévus par les articles 7 et 9 du code des incitations aux investissements.

**Date de constitution** : 1988

**Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution

**Objet social** : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La Fabrication, montage et assemblage de tous genres de meubles et d'articles de décoration ;
- Importation et exportation de tous produits liés directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ;
- La commercialisation de meubles et de tous objets de décoration et de tous articles similaires ou annexe ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation ou groupements d'intérêt économique,
- L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, pris à bail ou qui lui sont apportés, rentrant dans le cadre de son activité ou de toutes autres activités connexes,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

### **Capital social :**

Le capital social s'élève à **4 213 360** dinars divisé en **4 213 360** actions de valeur nominale **1** dinar entièrement libérées.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE**

La Bourse a donné en date du **7 décembre 2016** son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Le conseil a recommandé au management de la société d'organiser sur la période **2017-2018**, au moins trois communications financières par an pour exposer les réalisations et les perspectives du groupe «Intérieurs » et d'en expliquer les éventuels écarts par rapport au Business Plan.

L'admission définitive des **4 213 360** actions de nominal **1** dinar chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins **30%** du capital auprès d'au moins **200** actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

**Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners (MCP) a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.**

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (*diffusion d'au minimum de 30% du capital*), l'introduction des actions de «**Atelier du Meuble Intérieurs**» se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de **5,2 dinars** l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décisions ayant autorisé l'opération**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **16/06/2015**, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16/06/2015** a décidé d'introduire la société sur le marché principal de la cote de la Bourse. L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

### **Actions offertes au public**

L'introduction de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession de la part de ses actionnaires actuels de **1 521 023** actions d'une valeur nominale de **1** dinar chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **36,1%** du capital social actuel, dont **30,1%** dans le public. L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **304 205** actions au public, représentant **20,00%** de l'Offre Globale, **23,99%** de l'Offre au public et **7,22%** du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **964 017** actions auprès d'institutionnels représentant **63,38%** de l'Offre Globale, **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital social de la société centralisé auprès de l'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du placement privé et inversement. Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.**

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

### **Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 Février 2017** au **06 Mars 2017** inclus.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **20 Février 2017**.

Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **06/03/2017** inclus.

### **Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2016**.

### **Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la présente Offre, et ce à l'exception de la catégorie B.

L'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners, est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions la société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la catégorie B de l'OPF, du Placement Global et du Placement Privé.

### **Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'opération proposée porte sur une offre de **1 521 023** actions à céder, soit **36,1%** du capital social après la réalisation de l'opération, telle que décidée par le Conseil d'Administration du **05/09/2016**.

L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme ;
- Un Placement Global ;
- Un Placement Privé.

Comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en dinars	% du capital après opération
Offre à prix Ferme	20,00%	304 205	1 581 866	7,22%
Placement Global	63,38%	964 017	5 012 888	22,88%
Placement Privé	16,62%	252 801	1 314 565	6,00%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 521 023</b>	<b>7 909 320</b>	<b>36,10%</b>

### ✓ Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant en dinars	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
<b>Catégorie A:</b> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum <b>50 actions</b> et au maximum <b>21 066 actions</b> pour les non institutionnels et <b>210 668 actions</b> pour les institutionnels	285 686	1 485 567	6,78%	18,78%
<b>Catégorie B:</b> Personnel du groupe Intérieurs	18 519	96 299	0,44%	1,22%
<b>Total</b>	<b>304 205</b>	<b>1 581 866</b>	<b>7,22%</b>	<b>20,00%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse **5%** du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et **0,5%** du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie **B**, le reliquat sera affecté à la catégorie **A**.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans la catégorie B réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres d'achat dans l'autre catégorie de l'OPF et inversement, et que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global et du Placement privé et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour le personnel, désirant participer à l'OPF, doit présenter une attestation de travail délivrée par la société,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

**Dans le cadre de l'Offre à prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.**

#### ✓ **Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, **964 017** actions représentant **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à **210 668** actions (soit au plus **5%** du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A de l'OPF.**

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

### ✓ **Placement Privé**

Au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourrait être affectés au Placement Global.**

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6** mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les **6** mois suivants, **50%** des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

### **Transmission des ordres et centralisation**

#### ✓ **Offre à Prix Ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de la catégorie A de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie B, l'état des ordres d'achat sera transmis par MCP, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

#### ✓ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

### ✓ **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

## **Ouverture des plis et dépouillement**

### ✓ **Offre à Prix Ferme**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de « MCP » intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### ✓ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### ✓ **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

## **Déclaration des résultats**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive (*diffusion d'au moins 30% du capital*), l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribué, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **Règlement des espèces et livraison des titres**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (*diffusion d'au moins 30% du capital*), la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des

quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **19/01/2017** aux actions de la Société Atelier du Meuble intérieurs le code **ISIN TN0007740012**.

Le registre des actionnaires sera tenu par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

### **Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Contrat de liquidité**

Les actionnaires actuels de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés à consacrer **500 000** dinars et **92 593** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société Atelier du Meuble Intérieurs. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners.

### **Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 17-0960 en date du 30 Janvier 2017, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Atelier du Meuble Intérieurs, 62, Avenue de Carthage 1000 - Tunis, de Mena Capital Partners - Intermédiaire en Bourse- chargé de l'opération, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les Berges du Lac, 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « SANIMED » et l'ouverture au public du fonds « CGF TUNISIE ACTIONS FCP », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siances Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
21	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en cours de dissolution anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1 <sup>er</sup> étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 639.532.577, un actif net de D : 587.635.630 et un bénéfice de la période de D : 5.966.789.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°17 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «TUNISIE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.547.581, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 02 Février 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	389 367 708	421 324 167
Obligations et valeurs assimilées		376 742 687	409 172 293
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 625 021	12 151 875
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		249 029 217	176 593 673
Placements monétaires	5	249 028 413	176 593 391
Disponibilités		804	282
<b>Créances d'exploitation</b>	6	1 135 652	2 166 565
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>639 532 577</b>	<b>600 084 405</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	7	49 905 478	-
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	1 547 553	1 667 153
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	443 915	86 538
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>51 896 947</b>	<b>1 753 691</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	567 904 757	578 516 930
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		19 730 873	19 813 784
<b>ACTIF NET</b>		<b>587 635 630</b>	<b>598 330 714</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>639 532 577</b>	<b>600 084 405</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	11	5 051 430	20 572 991	5 131 003	20 460 688
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 049 409	20 112 634	5 127 754	20 041 163
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		2 022	460 357	3 249	419 525
<b>Revenus des placements monétaires</b>	12	2 419 728	8 004 458	1 520 512	6 026 256
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		7 471 159	28 577 450	6 651 514	26 486 944
<b>Intérêts des mises en pensions</b>	13	(158 886)	(158 886)	-	-
<b>Charges de gestion des placements</b>	14	(1 820 651)	(7 116 171)	(1 692 542)	(6 710 555)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		5 491 621	21 302 392	4 958 973	19 776 389
<b>Autres produits</b>		9 048	16 648	8 414	23 331
<b>Autres charges</b>	15	(176 514)	(684 633)	(169 317)	(651 088)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		5 324 156	20 634 407	4 798 070	19 148 631
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(1 216 148)	(903 534)	766 674	665 153
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		4 108 008	19 730 873	5 564 744	19 813 784
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		1 216 148	903 534	(766 674)	(665 153)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		329 771	1 369 805	106 704	31 121
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		312 862	645 022	112 984	166 253
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		5 966 789	22 649 234	5 017 758	19 346 005

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	5 966 789	22 649 234	5 017 758	19 346 004
Résultat d'exploitation	5 324 156	20 634 407	4 798 070	19 148 631
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	329 771	1 369 805	106 704	31 121
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	312 862	645 022	112 984	166 253
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(38 659 104)	(33 344 318)	21 941 764	18 167 167
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	112 825 533	498 310 053	120 762 299	508 521 397
- Régularisation des sommes non distribuables	4 205 962	10 300 892	3 998 287	9 885 066
- Régularisation des sommes distribuables	3 575 606	16 252 694	3 892 342	15 879 305
<b>Rachats</b>				
- Capital	(148 914 518)	(529 594 657)	(100 271 478)	(491 582 269)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 559 934)	(11 457 072)	(3 314 018)	(9 322 180)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 791 754)	(17 156 228)	(3 125 667)	(15 214 152)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(32 692 316)</b>	<b>(10 695 084)</b>	<b>26 959 522</b>	<b>37 513 172</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	620 327 946	598 330 714	571 371 192	560 817 542
En fin de période	587 635 630	587 635 630	598 330 714	598 330 714
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>				
En début de période	3 808 893	3 777 522	3 639 272	3 663 235
En fin de période	3 573 244	3 573 244	3 777 522	3 777 522
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>164,454</b>	<b>164,454</b>	<b>158,392</b>	<b>158,392</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,98%</b>	<b>3,83%</b>	<b>0,89%</b>	<b>3,46%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**AU 31 DECEMBRE 2016**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", "AMEN BANK" étant le dépositaire de fonds et de titres.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 389.367.708 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2016	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>365 719 616</b>	<b>376 742 687</b>	<b>64,11%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>142 788 335</b>	<b>146 767 405</b>	<b>24,98%</b>
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 026 674	1 059 580	0,18%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	900 000	931 068	0,16%
AIL 2012/1 F	19 000	380 000	391 544	0,07%
AIL 2013-1 TF	13 844	553 760	572 026	0,10%
AIL 2014-1 TF	10 000	600 000	614 784	0,10%
AMEN BANK 2006	34 000	340 000	353 188	0,06%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	5 278 240	5 350 882	0,91%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 300 000	1 316 859	0,22%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 734 000	1 759 179	0,30%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	676 419	685 459	0,12%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 026 599	0,69%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 817 434	2 848 750	0,48%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	213 240	215 467	0,04%
AMEN BANK SUB,2014-C	42 270	3 381 600	3 549 471	0,60%
ATB 2007/1 A	8 000	80 000	81 941	0,01%
ATB 2007/1 D	8 000	512 000	527 520	0,09%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	750 000	768 605	0,13%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 733 200	1 783 854	0,30%
ATL 2010/2 TV	24 000	480 000	480 110	0,08%
ATL 2011 TF	26 000	1 559 520	1 628 498	0,28%
ATL 2012/1 TF	35 500	709 280	730 280	0,12%
ATL 2013-1 TF	30 000	2 400 000	2 490 855	0,42%
ATL 2013-2 TF	35 000	2 800 000	2 820 768	0,48%
ATL 2014-1	15 000	900 000	941 760	0,16%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	600 000	621 493	0,11%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	1 680 000	1 771 260	0,30%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 372 476	0,23%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	800 000	823 072	0,14%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	2 000 000	2 101 967	0,36%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 700 000	1 752 537	0,30%
ATL SUBORDONNE 2008	13 100	523 504	534 206	0,09%
ATTIJ,LEAS,2012/2 B	10 000	200 000	200 387	0,03%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	571 421	592 965	0,10%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	4 000 000	4 040 872	0,69%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	500 000	500 510	0,09%
ATTIJARI LEAS,2012 B	10 000	200 000	205 890	0,04%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	600 000	619 884	0,11%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	521 712	0,09%
BH 2009	75 000	4 612 500	4 613 036	0,79%
BH 2013-1	20 000	1 142 000	1 173 830	0,20%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	89 796	7 186 835	7 443 479	1,27%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	5 000 000	5 194 630	0,88%

BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 066 200	1 100 160	0,19%
BTE 2009	24 600	738 000	747 171	0,13%
BTE 2010 B	25 900	1 813 000	1 837 641	0,31%
BTE 2011 A	2 500	150 000	155 947	0,03%
BTE 2011 B	30 000	2 400 000	2 507 213	0,43%
BTK 2009 CAT,C	15 000	899 700	930 466	0,16%
BTK 2009 CAT,D	8 500	595 000	618 585	0,11%
BTK 2012/1 B	41 300	1 769 466	1 780 981	0,30%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 800 000	1 804 930	0,31%
CHO 2009	6 000	225 000	226 109	0,04%
CIL 2012/1 TF	20 000	400 000	414 571	0,07%
CIL 2012/2 TF	15 000	600 000	626 767	0,11%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 600 000	1 606 610	0,27%
CIL 2014/1	15 000	900 000	924 145	0,16%
CIL 2014/2	15 000	1 200 000	1 267 179	0,22%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	1 200 000	1 240 241	0,21%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 520 000	1 536 056	0,26%
CIL 2016/2	20 000	2 000 000	2 005 589	0,34%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	2 000 000	2 075 616	0,35%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	600 000	633 469	0,11%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	600 000	620 779	0,11%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	1 200 000	1 258 167	0,21%
HL 2012/1 TF 6,75%	6 000	120 000	121 687	0,02%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	800 000	833 213	0,14%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 000 000	2 090 361	0,36%
SERVICOM 2012	8 000	320 000	333 792	0,06%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	307 594	0,05%
STB 2008/1	11 250	562 500	578 898	0,10%
STB 2008/2	27 000	1 518 750	1 587 363	0,27%
STB 2010/1	50 000	2 999 000	3 097 972	0,53%
TL 2012/1 B TF	25 000	1 500 000	1 544 589	0,26%
TL 2012-2 B	20 000	1 600 000	1 678 786	0,29%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	1 600 000	1 622 882	0,28%
TL 2014-1 CAT A TF	9 610	576 600	600 162	0,10%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	1 020 000	1 022 869	0,17%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	1 000 000	1 002 906	0,17%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 774 012	0,30%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	2 686 000	2 819 785	0,48%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 405 143	0,41%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	300 000	315 953	0,05%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 582 479	0,27%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	800 000	829 948	0,14%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	240 000	247 534	0,04%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	707 061	0,12%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 006 538	0,34%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	1 200 000	1 270 169	0,22%
UBCI 2013	15 000	1 200 000	1 238 453	0,21%
UIB 2009/1 TR A	20 000	600 000	611 599	0,10%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 599 300	1 631 689	0,28%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 250 000	3 320 017	0,56%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 250 000	2 289 768	0,39%
UIB 2011/2	42 000	1 795 246	1 874 683	0,32%
UIB 2012/1 A	64 200	3 642 447	3 829 091	0,65%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 015 570	0,68%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	1 200 000	1 238 342	0,21%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	400 000	404 848	0,07%

<b>Obligations de L'ETAT</b>		<b>8 845 910</b>	<b>9 083 701</b>	<b>1,55%</b>
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	56 050	408 916	421 661	0,07%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	84 284	8 423 147	8 647 559	1,47%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	13 848	14 481	0,00%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>164 951 397</b>	<b>170 535 825</b>	<b>29,02%</b>
BTA 09/05/2022 6,9%	75	77 400	79 381	0,01%
BTA 11/02/2022 6%	18 900	18 046 700	18 638 075	3,17%
BTA 11/03/2019 5,5%	30 040	29 399 527	30 648 781	5,22%
BTA 11/08/2022 5,6%	5 622	5 356 432	5 489 654	0,93%
BTA 12/02/2020 5,5%	28 476	27 507 330	28 824 947	4,91%
BTA 12/10/2018 5,5%	48 610	47 396 360	48 259 880	8,21%
BTA 12/10/2023 6%	14 000	12 887 000	13 071 903	2,22%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 361 087	20 363 258	3,47%
BTA 15/01/2018 5,3%	5 000	4 919 562	5 159 944	0,88%
<b>Bons du trésor assimilables mis en pension livrée</b>		<b>49 133 973</b>	<b>50 355 756</b>	<b>8,57%</b>
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 16/01/2017 4,6%)	10 288	9 802 023	10 045 751	1,71%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 11/01/2017 4,6%)	41 282	39 331 950	40 310 005	6,86%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>12 166 190</b>	<b>12 625 021</b>	<b>2,15%</b>
<b>Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1</b>		<b>135 257</b>	<b>136 024</b>	<b>0,02%</b>
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	135 257	136 024	0,02%
<b>Actions SICAV</b>		<b>11 230 885</b>	<b>11 360 838</b>	<b>1,93%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	21 787	2 246 245	2 291 426	0,39%
GO SICAV	10 799	1 109 063	1 108 312	0,19%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	846 681	0,14%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	563 731	0,10%
MILLENIUM OBLI SICAV	3 762	400 066	393 659	0,07%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 657 587	0,28%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 245	1 000 022	991 739	0,17%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 531 066	0,26%
UNIVERS OBLIG.SICAV	18 915	1 977 779	1 976 636	0,34%
<b>Parts des Fonds Commun de Placements</b>		<b>800 048</b>	<b>1 128 159</b>	<b>0,19%</b>
FCP CAP ET GARANTIE	600	600 000	928 075	0,16%
MCP SAFE FUND	1 869	200 048	200 084	0,03%
<b>TOTAL</b>		<b>377 885 806</b>	<b>389 367 708</b>	<b>66,26%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>60,88%</b>

**Note 5: Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 249.028.413 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>		<b>20 142 916</b>	<b>20 212 126</b>	<b>3,44%</b>
AMEN BANK ARIANA		286	744	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		2 684	3 058	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		425	446	0,00%
AMEN BANK NABEUL		745	900	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		19 328 202	19 361 593	3,29%
AMEN BANK SFAX		1 165	1 172	0,00%
AMEN BANK SIEGE		808 984	843 693	0,14%
AMEN BANK SOUSSE		424	521	0,00%
<b>Dépôts à terme</b>		<b>94 151 000</b>	<b>95 498 938</b>	<b>16,25%</b>
AMEN BANK ARIANA		4 540 000	4 582 271	0,78%
AMEN BANK CHARGUIA		1 272 000	1 284 117	0,22%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		1 514 000	1 528 422	0,26%
AMEN BANK NABEUL		1 614 000	1 629 375	0,28%
AMEN BANK PASTEUR		36 898 000	37 672 703	6,41%
AMEN BANK SFAX		3 625 000	3 700 298	0,63%
AMEN BANK SIEGE		2 621 000	2 644 590	0,45%
AMEN BANK SOUSSE		5 067 000	5 115 268	0,87%
ABC		3 000 000	3 007 680	0,51%
BH		34 000 000	34 334 215	5,84%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>135 000 000</b>	<b>132 282 103</b>	<b>133 317 349</b>	<b>22,69%</b>
AMEN BANK au 31/01/2017 à 4,85% pour 92 jours	10 000 000	9 902 058	9 968 063	1,70%
BH au 04/02/2017 à 7,05% pour 180 jours	2 000 000	1 945 520	1 989 709	0,34%
BH au 29/01/2017 à 7,05% pour 180 jours	5 000 000	4 863 801	4 978 813	0,85%
BH au 01/02/2017 à 6,8% pour 90 jours	6 000 000	5 919 764	5 972 363	1,02%
BH au 05/01/2017 à 5,9% pour 10 jours	500 000	499 346	499 738	0,09%
BH au 08/01/2017 à 6,85% pour 190 jours	1 000 000	972 087	998 972	0,17%
BH au 13/11/2017 à 7,2% pour 360 jours	2 000 000	1 892 537	1 905 672	0,32%
BH au 15/11/2017 à 7,28% pour 350 jours	3 000 000	2 841 361	2 855 866	0,49%
BH au 17/09/2017 à 7,2% pour 360 jours	7 000 000	6 623 881	6 729 403	1,15%
BH au 19/03/2017 à 7,05% pour 180 jours	4 000 000	3 891 041	3 953 390	0,67%
BH au 25/03/2017 à 7,05% pour 180 jours	3 000 000	2 918 281	2 962 318	0,50%
BH au 28/11/2017 à 7,28% pour 360 jours	4 000 000	3 782 849	3 800 341	0,65%
BIAT au 02/01/2017 à 5,23% pour 10 jours	2 000 000	1 997 679	1 999 768	0,34%
BIAT au 03/01/2017 à 5,23% pour 20 jours	4 000 000	3 990 729	3 999 073	0,68%
BIAT au 05/01/2017 à 5,23% pour 10 jours	1 000 000	998 839	999 536	0,17%
BIAT au 09/01/2017 à 5,23% pour 10 jours	1 000 000	998 839	999 072	0,17%
BIAT au 11/01/2017 à 5,97% pour 40 jours	40 000 000	39 789 132	39 947 279	6,80%
BIAT au 16/01/2017 à 5,97% pour 20 jours	10 000 000	9 973 554	9 980 166	1,70%
BTE au 02/03/2017 à 7,00% pour 180 jours	2 500 000	2 432 367	2 477 456	0,42%
BTE au 03/05/2017 à 7,10% pour 190 jours	1 500 000	1 456 657	1 472 170	0,25%
BTE au 05/05/2017 à 7,10% pour 190 jours	1 500 000	1 456 657	1 471 713	0,25%
BTE au 22/03/2017 à 7,05% pour 180 jours	1 500 000	1 459 140	1 481 840	0,25%
BTK au 02/05/2017 à 7,10% pour 190 jours	1 500 000	1 456 657	1 472 398	0,25%
BTK au 06/12/2017 à 7,38% pour 365 jours	5 000 000	4 721 536	4 741 372	0,81%
BTK au 09/05/2017 à 7,17% pour 180 jours	2 000 000	1 944 625	1 960 622	0,33%
BTK au 17/05/2017 à 7,17% pour 190 jours	2 500 000	2 427 076	2 447 802	0,42%
BTK au 23/11/2017 à 7,30% pour 365 jours	2 500 000	2 362 173	2 376 900	0,40%
UIB au 16/02/2017 à 6,32% pour 180 jours	2 000 000	1 950 989	1 987 475	0,34%
UIB au 17/05/2017 à 7,15% pour 180 jours	5 000 000	4 861 936	4 895 685	0,83%
UIB au 29/01/2017 à 6,32% pour 180 jours	1 000 000	975 494	996 188	0,17%
UIB au 29/01/2017 à 6,32% pour 180 jours	1 000 000	975 494	996 188	0,17%
<b>Total général</b>		<b>246 576 019</b>	<b>249 028 413</b>	<b>42,38%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>38,94%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde de D : 1.135.652 contre un solde de D : 2.166.565 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 135 649	2 154 416
Obligations échues à encaisser	-	12 149
Autres	3	-
<b>Total</b>	<b><u>1 135 652</u></b>	<b><u>2 166 565</u></b>

**Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à D : 49.905.478 contre un solde nul au 31.12.2015 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mises en pensions.

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à D : 1.547.553 contre D : 1.667.153 au 31.12.2015 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Montant HT	1 542 925	1 434 357
TVA	277 726	258 184
<b>Total TTC</b>	<b><u>1 820 651</u></b>	<b><u>1 692 542</u></b>
Retenue à la source	273 098	25 388
<b>Net à payer</b>	<b><u>1 547 553</u></b>	<b><u>1 667 153</u></b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à D : 443.915 contre D : 86.538 au 31.12.2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	51 395	48 339
Retenues à la source sur commissions	273 098	25 388
TCL à payer	7 793	5 741
Achat titres à payer	103 865	-
Autres	7 764	7 069
<b>Total</b>	<b><u>443 915</u></b>	<b><u>86 538</u></b>

## **Note 10 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2015**

Montant	578 516 930
Nombre de titres	3 777 522
Nombre d'actionnaires	13 205

### **Souscriptions réalisées**

Montant	498 310 053
Nombre de titres émis	3 253 798
Nombre d'actionnaires nouveaux	2 688

### **Rachats effectués**

Montant	(529 594 657)
Nombre de titres rachetés	(3 458 076)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 732)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	645 022
Régularisation des sommes non distribuables	(84 706)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 813 784
Régularisation des résultats incorporés au capital	(1 071 474)

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	567 904 757
Nombre de titres	3 573 244
Nombre d'actionnaires	13 161

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 Mai 2016.

**Note 11 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.051.430 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016, contre D : 5.131.003 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b><i>Revenus des obligations</i></b>				
- intérêts	1 205 209	7 254 669	2 067 300	7 962 719
<b><i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i></b>				
- intérêts (BTA, BTZC)	3 844 200	12 857 965	3 060 454	12 078 444
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>				
<b><i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i></b>				
- intérêts	2 022	9 406	3 249	17 689
<b><i>Revenus des titres OPCVM</i></b>				
- Dividendes	-	450 951	-	401 836
<b>TOTAL</b>	<b>5 051 430</b>	<b>20 572 991</b>	<b>5 131 003</b>	<b>20 460 688</b>

**Note 12 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016 à D : 2.419.728, contre D : 1.520.512 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2015 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2016 sur les dépôts et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	-	-	-	914 146
Intérêts des certificats de dépôt	1 470 735	5 099 554	828 504	2 590 308
Intérêts des dépôts à vue	240 198	1 284 112	600 221	1 238 913
Intérêts des dépôts à terme	708 795	1 620 793	71 584	1 251 001
Intérêts des pensions livrées	-	-	20 203	31 888
<b>TOTAL</b>	<b>2 419 728</b>	<b>8 004 458</b>	<b>1 520 512</b>	<b>6 026 256</b>

**Note 13 : Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016 à D : 158.886, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2015 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

**Note 14 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016 à D : 1.820.651, contre D : 1.692.542 pour la même période de l'exercice 2015 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2016.

	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	1 820 651	7 116 171	1 692 542	6 710 555
<b>TOTAL</b>	<b>1 820 651</b>	<b>7 116 171</b>	<b>1 692 542</b>	<b>6 710 555</b>

**Note 15 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2016 à D : 176.514, contre D : 169.317 pour la même période de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	154 292	603 065	143 436	568 691
TCL	20 022	74 662	16 894	66 423
Autres	2 200	6 905	8 987	15 974
<b>TOTAL</b>	<b>176 514</b>	<b>684 633</b>	<b>169 317</b>	<b>651 088</b>

**Note 16 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

**Rémunération des distributeurs :**

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

## **Note 17 : Evènements postérieurs à la clôture**

### ***Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :***

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " Tunisie SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.547.581, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

# **TUNISO EMIRATIE SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 66.240.071 DT et un résultat de la période de 756.083 DT.

#### **Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**Opinion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la Note 15 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la « TES » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 215.681 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 02 Février 2017

**Le Commissaire aux comptes :**

**La Générale d'Audit & de Conseil- GAC**

**Chiheb GHANMI**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>51 242 278</b>	<b>43 099 422</b>
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 201 924	2 307 444
Obligations et valeurs assimilées		49 040 354	40 791 978
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>14 978 515</b>	<b>17 033 054</b>
Placements monétaires	5	12 526 227	16 166 224
Disponibilités		2 452 287	866 830
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>19 278</b>	<b>7 629</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>66 240 071</b>	<b>60 140 105</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	70 784	67 039
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	56 422	46 343
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>127 206</b>	<b>113 381</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	<b>63 203 706</b>	<b>57 409 181</b>
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		457	156
Sommes distribuables de l'exercice		2 908 703	2 617 387
<b>ACTIF NET</b>		<b>66 112 865</b>	<b>60 026 723</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>66 240 071</b>	<b>60 140 105</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>616 299</b>	<b>2 396 755</b>	<b>509 062</b>	<b>2 064 909</b>
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	94 159	0	90 574
Revenus des obligations et valeurs assimilées		616 299	2 302 596	509 062	1 974 336
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>204 437</b>	<b>882 343</b>	<b>250 154</b>	<b>836 178</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>820 736</b>	<b>3 279 098</b>	<b>759 216</b>	<b>2 901 088</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(67 041)</b>	<b>(263 273)</b>	<b>(63 299)</b>	<b>(236 872)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>753 695</b>	<b>3 015 825</b>	<b>695 917</b>	<b>2 664 216</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(35 547)</b>	<b>(140 082)</b>	<b>(34 273)</b>	<b>(131 815)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>718 148</b>	<b>2 875 743</b>	<b>661 645</b>	<b>2 532 401</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 820)	32 960	(61 342)	84 986
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>714 328</b>	<b>2 908 703</b>	<b>600 303</b>	<b>2 617 387</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 820	(32 960)	61 342	(84 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		37 934	49 810	34 602	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	(1 598)	355	355
Frais de négociation de titres		0	(826)	0	(354)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>756 083</b>	<b>2 923 129</b>	<b>696 601</b>	<b>2 570 849</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>756 083</b>	<b>2 923 129</b>	<b>696 601</b>	<b>2 570 849</b>
Résultat d'exploitation	718 148	2 875 743	661 645	2 532 401
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	37 934	49 810	34 602	38 448
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	(1 598)	355	355
Frais de négociation de titres	0	(826)	0	(354)
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>(1 861 571)</b>	<b>0</b>	<b>(1 708 117)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(213 641)</b>	<b>5 024 584</b>	<b>(1 271 141)</b>	<b>3 374 255</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	9 909 200	67 902 359	8 160 133	38 610 742
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	6 427	30 224	1 932	1 628
- Régularisation des sommes distribuables	427 152	1 827 771	339 473	1 142 376
<b>Rachats</b>				
- Capital	(10 119 173)	(62 158 840)	(9 369 096)	(34 698 767)
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(6 273)	(26 605)	(2 764)	(13 997)
- Régularisation des sommes distribuables	(430 974)	(2 550 325)	(400 818)	(1 667 727)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>542 442</b>	<b>6 086 142</b>	<b>(574 540)</b>	<b>4 236 987</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	65 570 423	60 026 723	60 601 263	55 789 736
En fin de période	66 112 865	66 112 865	60 026 723	60 026 723
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>				
En début de période	635 820	576 079	588 216	536 806
En fin de période	633 713	633 713	576 079	576 079
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,326</b>	<b>104,326</b>	<b>104,199</b>	<b>104,199</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,16%</b>	<b>4,48%</b>	<b>1,14%</b>	<b>4,42%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

### **3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à : 51.242.278 DT et se détaille ainsi :

	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>47 704 570</b>	<b>49 040 354</b>	<b>74,18%</b>
<b>Obligations</b>			<b>31 980 010</b>	<b>32 721 662</b>	<b>49,49%</b>
AB-2010_15A_31/08		5 000	299 900	304 027	0,46%
AB-2010_15A_31/08		2 000	119 960	121 611	0,18%
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	799 650	808 533	1,22%
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	799 650	808 001	1,22%
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	2 000 000	2 013 300	3,05%
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	503 370	0,76%
AIL 2012-1_5A_15/05		10 000	200 000	206 076	0,31%
AIL 2014-1_5A_31/07		3 000	180 000	184 435	0,28%
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	430 000	440 950	0,67%
AIL2012-1_5A_15/05		1 000	20 000	20 608	0,03%
ATB2009-A2_10A_20/05		15 000	562 500	576 451	0,87%
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	866 600	891 927	1,35%
ATL2008_10A_22/08_F		5 000	200 000	204 050	0,31%
ATL2008_10A_22/08_V		5 000	200 000	203 330	0,31%
ATL2010-2_7A_30/12_V		5 000	100 000	100 023	0,15%
ATL2012-1_5A_31/05_F		1 000	20 000	20 580	0,03%
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	400 000	402 967	0,61%
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	160 000	161 187	0,24%
ATL2014-1_5A_17/03_F		5 000	300 000	313 920	0,47%
ATL2014-2_7A_09/02_C		5 000	500 000	527 875	0,80%
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	500 000	514 797	0,78%
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	1 000 000	1 052 683	1,59%
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	400 000	412 774	0,62%
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	500 000	505 178	0,76%
BH2009_15A_31/12_A		10 000	615 000	615 068	0,93%
BH2016_5A_06/05_A		3 000	300 000	311 678	0,47%
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 400 000	1 419 028	2,15%
BTE2011_7A_09/02_A		14 500	870 000	904 487	1,37%
BTK 2012-1_7A_15/12		5 000	214 300	215 691	0,33%
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	1 500 000	1 504 164	2,28%
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	200 000	206 703	0,31%
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	599 800	620 308	0,94%
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	350 000	363 874	0,55%
BTK2012-1_7A_15/11		20 000	857 200	862 763	1,30%
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	75 000	75 370	0,11%
CIL2012-1_5A_30/03_F		5 000	100 000	103 643	0,16%
CIL2012-1_5A_30/03_F		1 000	20 000	20 729	0,03%
CIL2013-1_5A_06/12_F		5 000	200 000	200 798	0,30%
CIL2014-1_5A_15/07_F		5 000	300 000	308 048	0,47%

	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	
CIL2014-1_5A_15/07_F	Amen BANK	3 000	180 000	184 829	0,28%	
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	240 000	253 436	0,38%	
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	400 000	422 393	0,64%	
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	400 000	413 414	0,63%	
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	800 000	808 451	1,22%	
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	500 000	518 904	0,78%	
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	1 000 000	1 006 423	1,52%	
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	1 000 000	1 048 003	1,59%	
HL2016-1_5A_28/06		7 000	700 000	721 948	1,09%	
MEUBX2015_7A_30/06_A		3 000	300 000	309 549	0,47%	
STB2008-2_16A_18/02		15 000	843 750	881 871	1,33%	
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	200 000	206 161	0,31%	
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	179 940	185 876	0,28%	
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	119 960	123 918	0,19%	
TL2011-3_5A_29/01		5 000	100 000	104 322	0,16%	
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	1 000 000	1 002 906	1,52%	
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	1 000 000	1 046 033	1,58%	
TL_S_2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	300 981	0,46%	
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 950 000	1 992 005	3,01%	
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	375 000	381 628	0,58%	
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	375 000	381 628	0,58%	
UIB2011-2_7A_30/01		20 000	856 800	894 037	1,35%	
UIB_S_2016_5A_06/01_A		5 000	500 000	501 946	0,76%	
<b>Bons du trésor assimilables</b>				<b>15 724 560</b>	<b>16 318 692</b>	<b>24,68%</b>
BTA 5,50% 02/2020			500	481 550	510 336	0,77%
BTA 6,30%_10/2026			1 300	1 257 850	1 275 321	1,93%
BTA_5.50_03/2019			1 000	1 014 000	1 039 056	1,57%
BTA_5.60_08/2022		7 000	6 729 100	6 978 753	10,56%	
BTA_5.75_01/2021		900	875 700	923 604	1,40%	
BTA_6.00_04/2024		2 000	1 933 600	2 016 879	3,05%	
BTA_6.70_04/2028		3 300	3 134 950	3 267 146	4,94%	
BTA_6.75_07/2017		300	297 810	307 598	0,47%	
<b>Titres OPCVM</b>			<b>2 192 559</b>	<b>2 201 924</b>	<b>3,33%</b>	
<b>Actions des SICAV</b>			<b>2 192 559</b>	<b>2 201 924</b>	<b>3,33%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		11 255	1 149 370	1 156 215	1,75%	
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6 744	704 687	706 879	1,07%	
SANADETT SICAV		3 123	338 502	338 830	0,51%	
<b>TOTAL</b>			<b>49 897 129</b>	<b>51 242 278</b>	<b>77,51%</b>	
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>77,36%</b>	

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :****5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à : 12.526.227 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Billets de trésorerie avalisés</b>		<b>973 444</b>	<b>997 679</b>	<b>1,51%</b>
BIT_SERVICOM_500_8%_29/06/17_320J	BTE	473 444	485 145	0,73%
BIT_SERVICOM_500_8%_24/06/18_680J	BTE	500 000	512 533	0,78%
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>4 419 116</b>	<b>4 465 581</b>	<b>6,75%</b>
CD_BTE_500_7%_18/04/17_180J		486 473	491 959	0,74%
CD_BTE_500_7%_19/04/17_180J		486 473	491 884	0,74%
CD_BTE_500_6.80%_11/01/17_90J		493 314	499 257	0,76%
CD_BTE_500_6.80%_17/01/17_90J		493 314	498 811	0,75%
CD_BTE_500_6.80%_14/03/17_90J		493 314	494 651	0,75%
CD_BTE_500_6.80%_07/02/17_90J		493 314	497 251	0,75%
CD_HL_500_7.5%_15/02/2017_90J		492 638	496 319	0,75%
CD_CIL_1000_7%_31/01/17_130J		980 276	995 448	1,51%
<b>Comptes à terme</b>		<b>7 000 000</b>	<b>7 062 968</b>	<b>10,68%</b>
BTE_500_7%_15/02/17_180J		500 000	510 356	0,77%
BTE_1000_7%_20/02/17_180J		1 000 000	1 019 945	1,54%
BTE_500_7%_08/05/17_180J		500 000	504 066	0,76%
BTE_1500_6.8%_12/02/17_90J		1 500 000	1 510 731	2,29%
BTE_500_7%_14/05/17_180J		500 000	503 682	0,76%
BTE_500_7%_14/05/17_180J		500 000	503 605	0,76%
BTE_500_6.8%_14/02/17_90J		500 000	503 428	0,76%
BTE_500_6.8%_02/03/17_90J		500 000	502 236	0,76%
BTE_500_6.8%_16/03/17_90J		500 000	501 192	0,76%
BTE_500_6.8%_29/03/17_90J		500 000	500 224	0,76%
BTE_500_6.8%_13/02/17_90J		500 000	503 502	0,76%
<b>Total</b>		<b>12 392 560</b>	<b>12 526 227</b>	<b>18,95%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>18,91%</b>

**5.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :**

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2016, le ratio susvisé s'élève à **14,36%**.

### 5.3. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur / garant:

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur comptable de 56.705.538 DT, soit 85,61% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur /Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires			Total	% Actif
	Obligations	BTA	BTZc	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	16 318 692	0	0	0	0	16 318 692	24,64%
AB	4 868 391 (1)	0	0	0	0	0	4 868 391	7,35%
AIL	852 068	0	0	0	0	0	852 068	1,29%
ATB	1 468 378	0	0	0	0	0	1 468 378	2,22%
ATL	3 914 185	0	0	0	0	0	3 914 185	5,91%
ATTIJARI BANK	505 178	0	0	0	0	0	505 178	0,76%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	1 156 215	0	0	1 156 215	1,75%
BH	926 746	0	0	0	0	0	926 746	1,40%
BTE	2 323 515	0	0	0	997 679 (3)	2 973 814	6 295 007	9,50%
BTK	3 773 502	0	0	0	0	0	3 773 502	5,70%
BIAT	75 370 (2)	0	0	0	0	0	75 370	0,11%
CIL	3 234 643	0	0	0	0	995 448	4 230 092	6,39%
HL	2 776 374	0	0	0	0	496 319	3 272 693	4,94%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	706 879	0	0	706 879	1,07%
SANADETT SICAV	0	0	0	338 830	0	0	338 830	0,51%
STB	1 397 826	0	0	0	0	0	1 397 826	2,11%
TL	2 454 242	0	0	0	0	0	2 454 242	3,71%
UIB	4 151 243	0	0	0	0	0	4 151 243	6,27%
<b>Total</b>	<b>32 721 662</b>	<b>16 318 692</b>	<b>0</b>	<b>2 201 924</b>	<b>997 679</b>	<b>4 465 581</b>	<b>56 705 538</b>	<b>85,61%</b>

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 309 549 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billet de trésorerie émis par SERVICOM et avalisé par la BTE

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 19.278 DT, contre : 7.629 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	5 812	4 913
Retenues à la source / B.T.A	13 466	2 716
<b>Total</b>	<b>19 278</b>	<b>7 629</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 70.784 DT, contre : 67.039 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	65 784	62 039
<b>Total</b>	<b>70 784</b>	<b>67 039</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 56.422 DT, contre : 46.343 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 944	12 545
Redevances du CMF	5 545	5 289
Rémunération du PDG	4 712	3 418
Rémunération du personnel	7 807	3 183
Loyer	1 750	250
Etat, taxes et versements assimilés	862	736
Publications et frais divers	2 167	3 225
Jetons de présence à payer	21 875	18 628
Dividendes à payer	1 208	1 533
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2 449)	(2 463)
<b>Total</b>	<b>56 422</b>	<b>46 343</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, se détaillent ainsi :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b><u>Capital en début d'exercice</u></b>		
Montant	57 409 181	53 471 125
Nombre de titres	576 079	536 806
Nombre d'actionnaires	392	375
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	67 902 359	38 610 742
Nombre de titres émis	681 374	387 619
Nombre d'actionnaires nouveaux	81	73
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	(62 158 840)	(34 698 767)
Nombre de titres rachetés	(623 740)	(348 346)
Nombre d'actionnaires sortants	(63)	(56)
<b><u>Autres mouvements</u></b>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 810	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 598)	355
Régularisation des sommes non distribuables	3 619	(12 368)
Frais de négociation de titres	(826)	(354)
<b><u>Capital en fin d'exercice</u></b>		
Montant	63 203 706	57 409 181
Nombre de titres	633 713	576 079
Nombre d'actionnaires	410	392

## Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 à : 2 396.755 DT contre : 2 064.909 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>				
- Dividendes	0	94 159	0	90 574
<b><u>Revenus des obligations</u></b>				
- Intérêts	423 726	1 625 600	370 187	1 467 524
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>				
- Intérêts des BTA et BTZC	192 573	676 996	138 875	506 812
<b>TOTAL</b>	<b>616 299</b>	<b>2 396 755</b>	<b>509 062</b>	<b>2 064 909</b>

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 à : 882.343 DT contre : 836.178 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Intérêts des billets de trésorerie	15 813	61 571	14 974	51 414
Intérêts des comptes à terme	128 110	581 080	154 875	423 362
Intérêts des certificats de dépôt	54 600	211 656	74 633	338 904
Intérêts des dépôts à vue	5 915	28 036	5 672	22 498
<b>TOTAL</b>	<b>204 437</b>	<b>882 343</b>	<b>250 154</b>	<b>836 178</b>

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 à : 263.273 DT contre : 236.872 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Rémunération du dépositaire	1 257	5 000	1 260	5 000
Rémunération du distributeur	65 784	258 273	62 039	231 872
<b>TOTAL</b>	<b>67 041</b>	<b>263 273</b>	<b>63 299</b>	<b>236 872</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 à : 140.082 DT contre : 131.815 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	3 381	13 450	2 961	11 746
Redevances du CMF	16 446	64 567	15 509	57 966
Rémunération du PDG	3 105	12 353	3 114	12 353
Rémunération du personnel	3 299	12 471	2 283	9 059
Etat, taxes et versements assimilés	1 624	6 541	1 548	5 804
Loyer	377	1 500	378	1 500
Publications et frais divers	877	3 464	1 146	4 288
Jetons de présence	4 744	18 872	5 641	22 378
Maintenance logiciel BFI	1 694	6 735	1 694	6 720
Autres services extérieurs	0	130	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>35 547</b>	<b>140 082</b>	<b>34 273</b>	<b>131 815</b>

## **NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR**

### **14.1 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

### **14.2 Rémunération du distributeur**

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

## **Note 15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la « TES » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 215.681 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.